

## JE SOUTIENS AVENIR APEI

Je fais un don d'un montant de :

.....€

Je retourne le présent coupon accompagné de mon règlement par chèque à :

Avenir Apei - Monsieur le Trésorier  
27 rue du Général Leclerc  
78420 Carrières-sur-Seine

Pour recevoir mon reçu fiscal, j'indique mes coordonnées :  M.  Mme.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

CP/Ville : .....

Email : .....

- Je souhaite laisser l'affectation de mon don au choix de l'association.
- Je souhaite que mon don contribue au financement (à préciser) :
  - D'actions favorisant l'accès aux loisirs.
  - D'actions en lien avec l'accueil des personnes handicapées vieillissantes.
  - D'actions favorisant l'amélioration de la qualité de vie de nos résidents.
  - D'actions visant le développement de l'accès au numérique.

Date et signature

Pour faire un don en ligne : [www.avenirapei.org](http://www.avenirapei.org)

Avenir Apei est une association loi 1901, d'intérêt général au regard de l'article 200 du code général des impôts, qui prévoit le dispositif de déduction fiscale.

À ce titre, vos dons vous font bénéficier d'une réduction d'impôts. Une attestation fiscale vous sera donc adressée.

### Vous êtes un particulier ?

(ou société soumise à l'Impôt sur le Revenu)

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. **Ainsi un don de 50€ ne vous revient qu'à 17€ (déduction de 33€).**

### Vous êtes une entreprise ?

(soumise à l'Impôt sur les Sociétés)

L'ensemble des versements au titre du mécénat vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % de leur montant, dans la limite de 0.5% de votre chiffre d'affaires HT. **Ainsi un don de 500€ ne vous revient qu'à 200€ (réduction de 300€).**

**Au-delà de ce plafond ou en cas d'exercice déficitaire, un report est possible sur les 5 exercices suivants (art.238 bis 1° du code général des impôts).**

Association de Parents et d'Amis de Personnes  
Handicapées Mentales

Loi 1901, Affiliée à l'Unapei

N° Siren 785 039 058 - Code A.P.E. 8891B  
[www.avenirapei.org](http://www.avenirapei.org)



# FAITES UN DON

**pour nous aider à développer nos  
projets en faveur des personnes  
handicapées.**

**Avenir Apei accueille chaque année plus de 900 personnes en situation de handicap intellectuel, porteuses ou non de troubles associés, et des personnes en situation de handicap psychique ou physique.**

Les dispositifs pour les personnes handicapées sont financés par les pouvoirs publics. Toutefois, nombre d'activités, d'équipements ou de projets visant l'amélioration de leur qualité de vie ne sont que partiellement couverts par ces financements.

Ainsi, faire un don à l'association Avenir Apei, c'est nous aider à :

**Développer des projets en faveur des personnes handicapées** en nous permettant de développer ou pérenniser des actions qui améliorent leur qualité de vie.

**Soutenir des actions de proximité** en soutenant une association qui contribue par ses projets et partenariats à la vie et au développement local.

**Continuer à innover, inventer des solutions de qualité** en favorisant le développement de réponses aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille.

**Promouvoir l'inclusion dans la société** en contribuant à rendre les personnes en situation de handicap actrices de leurs parcours de vie.

## Et concrètement... A quoi servira mon don ?

Vous pouvez laisser l'affectation de votre don au choix de l'association ou souhaiter qu'il contribue au financement :

- D'actions favorisant l'accès aux loisirs (musique, sports, culture, bien-être).  
*Ex : Développement de l'activité BAO-PAO, instrument de musique électronique utilisant un laser pour créer des sons.*
- D'actions favorisant l'amélioration de la qualité de vie de nos résidents.  
*Ex : Projet de transformation du foyer d'hébergement les monts carrés en foyer de vie.*
- D'actions en lien avec l'accueil des personnes handicapées vieillissantes.  
*Ex : Développement d'activités de journée pour les personnes n'ayant plus accès au travail.*
- D'actions visant le développement de l'accès au numérique.  
*Ex : Financement de l'achat de matériel informatique et de la mise en place d'activités de soutien.*



**Faire un don, c'est nous aider à adapter nos établissements et nos services à l'évolution des besoins des personnes au cours de leur vie**

Pour faire un don en ligne, connectez-vous sur le site internet : [www.avenirapei.org](http://www.avenirapei.org) (rubrique « Nous soutenir ») !

Vos informations personnelles sont enregistrées dans un fichier informatisé par le secrétariat de l'association. Leur accès est strictement limité à nos services administratifs et de communication.

Nous ne traiterons et n'utiliserons vos données que pour vous contacter, vous adresser votre reçu fiscal, ou vous tenir informé de l'actualité de l'association. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, applicable dès le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, ou encore de limitation du traitement, à exercer par l'envoi d'un simple message à l'adresse lien.asso@avenirapei.org

